



**SOUS EMBARGO JUSQU'AU
VENDREDI 24 FÉVRIER 2017,
17H40**

CONTACT

Maryse Gits

SOFTIMAT

Tél.: +32 2 352 83 86

maryse.gits@softimat.com

Lasne, le 24 février 2017.

PUBLICATION CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 2 MAI 2007

Softimat publie ci-dessous l'information requise par l'article 15, § 1^{er} et l'article 18, § 1^{er} de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées.

Pour rappel, les statuts de Softimat prévoient que toute personne physique ou morale qui possède, acquiert ou cède des titres représentatifs ou non du capital, conférant le droit de vote, doit déclarer à la société émettrice le nombre de titres en sa possession lorsque les droits de vote afférents à ces titres atteignent ou franchissent une quotité de 25% du total du nombre des droits de vote existant au moment de la réalisation de la situation donnant lieu à la déclaration. La même notification doit être faite lorsque les droits de vote atteignent ou franchissent une quotité de 30%, de 50%, de 75% et de 95%.

CHANGEMENT DU DÉNOMINATEUR

• Montant total du capital social :	19.981.219,86€
• Nombre total des actions ordinaires existantes :	5.739.269
• Nombre total de droits de vote (dénominateur) :	5.739.269
• Nombre total des warrants existants (chaque warrant conférant le droit à son détenteur de souscrire à 1 nouvelle action ordinaire) :	0
• Nombre total des options existantes (chaque option conférant le droit à son détenteur d'acquérir de Softimat 1 action ordinaire existante) :	0

Cette publication fait suite aux réductions de capital (1) de 191.398,85€, suite au rachat de 92.456 actions propres rachetées entre le 7 décembre 2015 et le 29 janvier 2016, en vertu de l'autorisation conférée par l'AGE du 20 juin 2014, publiée au Moniteur Belge du 30 juillet 2014 et mise en œuvre par le Conseil d'Administration du 9 septembre 2015, et (2) de 855.744,34€, suite au rachat de 350.342 actions propres rachetées entre le 8 mars et le 4 novembre 2016 en vertu de l'autorisation conférée par l'AGE du 15 février 2016, publiée au Moniteur Belge du 4 mars 2016 et mise en œuvre par le Conseil d'Administration du 11 février 2016.

La présente information est publiée sur le site www.softimat.com.